

CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2025

Monsieur le Maire remercie et salue l'ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Il a une pensée émue pour les parents de la petite Séléna-Luna Miano Tresch décédée quelques jours plus tôt de la mort subite du nourrisson, et face à un drame pareil, il tient à remercier les secours pour leur intervention et salue leur courage dans des circonstances humainement aussi difficiles. Une pensée aussi pour les deux anciens élus de la commune, Messieurs Francis Springinsfeld et Albert Hillmeyer, qui sont décédés en ce début d'année ; il rend hommage à leur travail accompli pendant leurs mandats.

La Fête des Aînés a été très appréciée de tous. Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées pour que cette journée soit réussie. Il les remercie également pour l'organisation des Vœux du Maire, et adresse également ses remerciements aux enfants de l'école maternelle pour leur spectacle qui a su apporter un air de fraîcheur à cet événement.

Monsieur le Maire mentionne aussi l'excellente organisation du Forum des métiers qui a accueilli 700 élèves des différents collèges du Sundgau afin qu'ils puissent découvrir et échanger avec bon nombre de professionnels et intervenants de différents secteurs qui leur ont présenté leurs professions et activités.

Affaires financières**Approbation du Compte Financier Unique 2024.**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024.

- Dépenses de Fonctionnement	542 044,09 €
- Recettes de fonctionnement	747 812,49 €
Excédent de Fonctionnement (Total des recettes – total des dépenses)	205 768,40 €
- Dépenses d'investissement	375 210,06 €
- Recettes d'investissement	431 130,69 €
Excédent d'investissement (Total des recettes – total des dépenses)	55 920,63 €

Subventions aux associations 2025.

Monsieur le Maire énumère les différentes subventions versées aux associations en 2024, sur présentation du compte-rendu de leurs assemblées générales respectives. Elles seront reconduites à l'identique en 2025.

Subvention exceptionnelle : Lycée Jean Mermoz.

Madame Marie Carmen Grandhayé, proviseure du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, sollicite une aide financière pour un voyage scolaire en Allemagne. Comme pour toutes demandes extérieures à la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Achat de matériel : « But de Foot ».

Les buts de foot détériorés devront être remplacés. Des demandes de devis ont été faites.

Divers.

- 2 864,00 € de subvention GERPLAN nous sont accordés pour une dépense de 7 159,00 € pour la création de deux îlots de fraîcheur.
- La Communauté de Communes nous relance pour la participation aux frais de la piscine de Ferrette. Ce montant est toujours en discussion.

Affaires générales

Protection sociale complémentaire – mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance.68

Le Conseil Municipal mandate le CDG68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le Conseil Municipal approuve et adopte le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs tel qu'ils lui sont présentés ce jour.

Affaires forestières

Tarifs vente de bois 2025.

Les tarifs appliqués pour l'année 2025 sont les suivants :

- Bois sur pied et charbonnette (moyenne)	sur estimation
- Stères (feuillus divers)	60 € HT le stère
- B.I.L (hêtre)	58 € le m3
- Fonds de coupe	sur estimation.

Programme des travaux d'exploitation.

Le programme d'actions pour l'année 2025 sur la forêt communale de Durmenach est établi par l'office national des forêts et se porte à un montant de 4 700,00 € HT pour la réalisation des travaux de plantation/régénération, une partie des travaux sylvicoles, les travaux de protection contre les dégâts de gibier et les travaux divers du programme.

Renouvellement d'engagement à la certification PEFC.

La certification de gestion forestière durable (PEFC) arrive à échéance le 31/12/2024. Il permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Cette certification sera donc renouvelée pour un coût annoncé de 0,65 € par hectares plus une contribution forfaitaire de 20 € pour 5 ans à compter du 01/01/2025.

Affaires d'urbanisme

Bien sans Maître - Incorporation dans le domaine communal des parcelles présumées.

le Préfet a été sollicité afin que nous soyons assurés de la bonne procédure à engager pour ce bien (Grange de Monsieur Lazlo Draskoczy). N'ayant encore pas eu son retour, ce point sera abordé lors du prochain conseil.

Aménagement de la Voirie Rue du Château - Demande de subvention Agglo Basel et CEA.

Le projet d'aménagement de la voirie de la rue du Château est approuvé pour un montant de 118 455,60 € HT soit 142 146,72 € TTC. Il est éligible à une subvention de Agglo Basel de 50%, soit 59 227,20 €.

Pour le projet de la réfection des trottoirs et de la piste cyclable, la maîtrise d'œuvre et l'étude du sol dont le cout prévisionnel est de 269 993,00 HT soit 323 991,60 TTC, ce dernier est susceptible de bénéficier de la subvention de la CeA au titre du Fond Communal pour un montant de 81 840,00 € (début des travaux en été : juin 2025 – juillet 2025).

Bail emphytéotique pour la Ferme Niefergold.

Courant 2024, la Commune s'est rapprochée d'Habitats de Haute-Alsace (HHA) en vue de mettre à leur disposition cet ensemble immobilier pour qu'il puisse être affecté à un projet d'intérêt général.

Après la réalisation d'une étude de faisabilité, il pourrait être envisagé une transformation des bâtiments existants en 4 logements dont 3 locatifs sociaux et 1 logement destiné à des étudiants en médecine ou médecins Juniors effectuant un stage sur la Commune ou aux alentours, l'offre de logements étudiants étant peu couverte sur le secteur.

La mise à disposition des biens par la Commune se ferait à travers un bail emphytéotique consenti pour une durée de 65 ans. Afin que HHA puisse poursuivre ses démarches auprès de la CeA, le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail emphytéotique.

Rénovation de l'église Saint-Georges.

La Commune doit effectuer un diagnostic amiante et un diagnostic structurel de la charpente avant d'entamer les démarches pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet de rénovation de l'église .

Après évaluation des différents devis, les deux entreprises suivantes ont été retenues :

- Aléa Contrôle de Colmar pour le diagnostic amiante pour un montant de 880,00 € HT
- SEDIME de Sausheim pour le diagnostic structurel pour un montant de 5 550,00 € HT.

Affaires du personnel

Création d'un emploi temporaire d'agent postal à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité .

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'agent postal communal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 18 heures pour une durée de 3 mois, au titre d'un accroissement temporaire d'activité (du 01/03/2025 et jusqu'au 31/05/2025).

Approbation de la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal abroge la délibération du 11 mai 2017 portant approbation de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire et décide d'instaurer le RIFSEEP à compter du 11/02/2025.

Reconduction des jobs d'été - Création d'un emploi temporaire d'un adjoint technique à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal décide, à compter du 01/05/2025, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31/08/2025, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Communauté de Communes

Approbation de la convention régissant le service commun de gestion des archives communautaires et communales.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention régissant le service commun de gestion des archives communautaires et communales. Cette convention est nécessaire afin de pouvoir faire appel aux archivistes de la Communauté de Commune du Sundgau.

Divers

Démissions de permissionnaires.

Le Conseil a été informé de la démission de deux des permissionnaires de la chasse : Messieurs Johan MEYER et André MEURY.

Demande de subvention du Conseil de Fabrique de Waldighoffen.

Le Conseil de Fabrique de Waldighoffen demande aux Communes de Durmenach, Roppentzwiller, Steinsoultz, Muespach, Muespach-le-Haut une participation financière pour la rénovation du foyer paroissial de Waldighoffen. Les différentes Communes sollicitées seront consultées avant de prendre une décision.

Mesure « Coup de pouce rural » de la Région Grand Est.

La Région Grand Est informe qu'une aide spécifique aux communes de moins de 1 500 habitants a été votée pour un montant total de 27 000 000 millions d'euros sur quatre ans. Le montant de l'aide accordé par la Région correspond à 30 % HT des investissements éligibles, plafonnés à 12 000,00 €.



Offre d'emploi « saisonniers »

Deux postes de saisonniers (35h/semaine)
sont à pourvoir pour juillet et août 2025.

Nous recrutons des jeunes à partir de 18 ans, avec permis B
pour travaux d'entretien, espaces verts et fleurissement, aide quotidienne à
l'agent technique communal.

Déposez vos CV en Mairie ou par mail (mairie@durmenach.fr).

Quête pour la Ligue contre le Cancer 2025

La prochaine quête aura lieu

du vendredi 28 mars au samedi 12 avril 2025.

Merci d'avance pour le bon accueil que vous réserverez aux quêteurs.

Recensement citoyen

Tous les Français âgés de 16 ans sont tenus de procéder au recensement
citoyen.

Rendez-vous en Mairie

Chasse

Par arrêté préfectoral, la chasse Bouxwiller/Durmenach peut procéder à
des tirs de jour et de nuit sur l'espèce sanglier.

Cette autorisation est valable à compter du 15 février 2025 jusqu'au
1er février 2026.

A vos calendriers !

DONS DU SANG 2025 :

- Vendredi 13 juin
- Vendredi 22 août
- Vendredi 28 novembre

FOIRES 2025 :

- Haimart : Dimanche 18 mai
- Büramart : Dimanche 21 septembre

FIROB'APÉROS 2025 :

- Vendredi 2 mai
- Vendredi 6 juin
- Vendredi 4 juillet
- Vendredi 1^{er} août
- Vendredi 5 septembre
- Vendredi 3 octobre

